

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2008**

**COMPTE RENDU**

**DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité**

**SITE ROMO 1 : COMMERCIALISATION DE LA PARTIE NORD**

En raison de la crise de l'immobilier, la société Atland se retire des projets d'aménagement du site Romo 1. Le Cabinet BIRN, à qui en avait été confiée l'option exclusive de vente, reprend en direct l'ensemble des études menées à bien depuis deux ans, et la commercialisation, des 12 700 m<sup>2</sup> de la partie nord, pour la somme de 50 000 euros nets. La ville le mandate pour vendre 70 euros le mètre carré en moyenne.

**Adopté à la majorité (1 abstention : M. RETSIN)**

**QUARTIER SAINT-MARC : PROTOCOLE D'ACCORD CADRE AVEC JACQUES GABRIEL ET L'O.P.A.C.**

Un accord cadre décrit le programme de démolition et de reconstruction de logements établi entre la Société Jacques Gabriel, l'Office Public Terres de Loire Habitat (OPAC) et la ville. La Société Jacques Gabriel démolira 301 logements et en reconstruira 64 ; l'Office Public Terres de Loire Habitat démolira 34 logements, en reconstruira 11 et en réhabilitera 36 ; et la ville mettra en vente 60 parcelles pour des ménages à revenus modestes.

**Adopté à la majorité (1 abstention : M. RETSIN)**

**PRESTATIONS D'ASSURANCES : APPROBATION DU D.C.E. - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

Le marché relatif aux assurances venant à échéance, il est proposé de le renouveler en cinq lots qui concernent : le patrimoine, la responsabilité, la flotte automobile, les personnes et la protection juridique des agents. Le marché sera conclu pour une durée de cinq ans et pour une dépense estimée à 1 300 000 euros H.T. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché après appel d'offres.

**Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION - Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN)**

## **ADHESION AU GROUPEMENT REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE**

Il nous est proposé l'adhésion au Groupement Régional de Santé Publique chargé de mettre en œuvre les programmes relatifs à la prévention sanitaire ce qui nous permettra de bénéficier de la mutualisation des moyens et des expériences.

**Adopté à l'unanimité**

## **SNACK-BAR DU COMPLEXE PISCINE-PATINOIRE : DESIGNATION D'UN NOUVEL EXPLOITANT**

L'exploitante du snack-bar du complexe piscine-patinoire cessera son activité le 31 août. Après un appel à candidatures, il est proposé de confier cette exploitation à Monsieur EVRAS Christophe moyennant une redevance de 10 % du chiffre d'affaires mensuel H.T. avec un minimum de 275 euros.

**Adopté à la majorité (1 abstention : M. RETSIN)**

## **REMISE GRACIEUSE DE PENALITE POUR RETARD DE PAIEMENT DE TAXE D'URBANISME**

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse de pénalité à Melle VALY Mariane - N° P.C. 19406R0108 - pour la somme de 32,04 euros.

**Adopté à l'unanimité**

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le rapport est joint à la présente convocation.

➤ **tableau des effectifs :**

**Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN).**

➤ **régime indemnitaire :**

**Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN).**

## **COMMUNICATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AUX CONSEILS DES EPCI AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE**

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque E.P.C.I. auquel adhère la commune, doit adresser un rapport retraçant son activité.

▪ **Communauté de Communes du Romorantinais**

Le rapport d'activités 2007 est joint à la présente convocation.

- **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre**

Le rapport d'activités 2007 est joint à la présente convocation

- **Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais**

Le rapport d'activités 2007 est joint à la présente convocation.

## **COMMUNICATION DES COMPTES-RENDUS ET RAPPORTS D'ACTIVITES ANNUELS 2007**

- **Délégation de service public du camping - Communication des rapports d'activités 2007**

L'association, délégataire de la gestion du camping Tournefeuille, a communiqué le rapport d'activités 2007. Ce document est joint à la présente convocation.

- **Service public d'élimination des déchets - Communication du rapport d'activités 2007**

L'article 2224-5 du C.G.C.T., complété par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 fait obligation à l'autorité territoriale d'informer l'assemblée délibérante sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le rapport est joint à la présente convocation.